

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- Vu l'arrêté du 31 mai 2010 relatif aux titres, diplômes, certificats, attestations exigées des candidats ayant subi avec succès les épreuves des concours de recrutement des personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degrés et de personnels d'éducation relevant du ministre chargé de l'Education nationale,
- Vu l'arrêté du 14 décembre 2010 relatif à l'institutionnalisation de la certification C2i2e,
- Vu la proposition du Directeur de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours.

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du Certificat Informatique et Internet 2 Enseignant, au titre de l'année universitaire 2021-2022 est constitué comme suit :

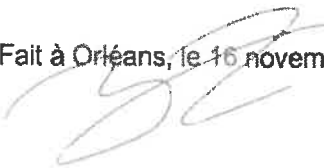
Président du jury :

- Monsieur Manuel SCHNEEWELE Maître de conférences

Membres du jury :

- Monsieur Mounib MEKHILEF Maître de Conférences HDR
- Monsieur Anthony GOUBIN Professeur certifié
- Monsieur Anthony MARSAN-ORDI Professeur certifié
- Monsieur Éric BERTHOLOM Professeur agrégé

Fait à Orléans, le 16 novembre 2021



Éric BLOND